

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-04-17-00537 Référence de la demande : n°2019-00537-051-001

Dénomination du projet : captures vipère d'orsini CEN PACA

Lieu des opérations : -Départements : Alpes de Haute-Provence Alpes Maritimes Var Vaucluse

Bénéficiaire : CEN PACA

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande concerne l'autorisation de capture, marquage et relâcher d'individus de Vipère d'Orsini dans le cadre d'un suivi démographique. Le demandeur est le CEN PACA, animateur du PNA pour l'espèce. Le protocole proposé est conçu de manière à minimiser le stress des individus. En raison de la grande discrétion de l'espèce et de son état critique de conservation, les données issues d'un tel suivi sont précieuses et de nature à améliorer les connaissances et les mesures de conservation de la Vipère d'Orsini.

Les deux personnes concernées bénéficient d'une expérience avérée dans la détection, capture et manipulation de cette espèce sensible. Il est noté que des stagiaires ou bénévoles pourront être amenés à capturer des individus, mais la manipulation de ceux-ci pour le marquage et la prise de mesures ne pourra être faite que par les mandataires eux-mêmes.

Le CNPN émet donc un **avis favorable** à cette demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 2 juillet 2019

Signature :

